



République Française
Département du Gard
Mairie de Dions - 30190
Tél. : 04 30 06 52 90
Courriel : accueil@dions.fr
Site : www.dions.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2023

Le 15 décembre de l'an deux mille vingt-trois à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard THEOTIME.

Présents : Sylviane Beylard, Jérôme Boucoiran, Patrick Chabert, Mireille Chartier, Marceau Fricon, Christian Lazzarotto, David Racanière, Nicole Raymond, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés : Annette Couderc, Pauline Dudek, Michaël Micucci, Stéphanie Ogier.

Procurations : Michaël Micucci à Gérard Théotime.

Secrétaire de séance élue : Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10/11/2023: Unanimité.

Début de séance : 19h00

DELIBERATIONS :

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion au service de Médecine préventive:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion par délibération en date du 14 septembre 2023 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Gard. L'article L.812-3 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation pour les collectivités et leurs établissements publics de disposer d'un service de médecine préventive.

Eu égard à l'importance des questions touchant à la prévention, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le centre de gestion pour cette prestation et d'autoriser à cette fin Monsieur le Maire à conclure cette convention.

Délibération 045/2023 votée à l'unanimité.

2. Rapport annuel 2022 des membres de l'Assemblée Spéciale de la SPL AGATE:

Nous sommes actionnaire de la Société Publique Locale AGATE depuis le 8 janvier 2021. A ce titre nous devons nous prononcer sur le rapport annuel 2022 de ladite société.

Ce rapport retrace l'activité de la société sur les aspects suivants :

- Vie et fonctionnement ;
- Aménagement et construction ;
- Tourisme et patrimoine ;
- Stationnement ;
- Aquatropic ;
- Activités spécifiques de la Direction ;
- Présentation des comptes annuels 2022.

Il est proposé d'approuver le rapport annuel annexé à la présente décision.

Délibération 046/2023 votée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

1. Situation de la Guinguette :

Le fonds de commerce de la guinguette est désormais vendu.

Nous ne sommes pas en mesure de refaire un nouveau bail.

En cas de vente du fonds de commerce, le droit au bail est obligatoirement inclus. En effet, l'acquéreur d'un fonds de commerce achète tous les éléments de ce fonds (notamment l'enseigne, les équipements, la clientèle, le droit au bail).

Le bail ne pourra pas être modifié avant février 2028.

Nous ne pourrions pas appliquer d'augmentation de loyer, sauf à la fin de la seconde période triennale (Février 2025) et dans la limite de 3.5%

2. Réhabilitation de la Place de la Mairie:

Nous sommes toujours dans l'impasse dans notre recherche d'une alternative au stationnement pour rendre à la Place de la Mairie sa vocation initiale.

Il s'agit d'utiliser une parcelle délocalisée (ancienne maison Silbermann) pour créer un parking. Après une première entrevue avec le Secrétaire Général qui s'est soldé par une réponse négative, nous avons fait une relance par courrier début septembre arguant du fait qu'il ne nous a pas été possible toujours sans réponse. Des financements ont déjà été obtenus et le travail de maîtrise d'œuvre est pour l'instant à l'arrêt.

Nous allons refaire une relance avant la fin de l'année en espérant obtenir une réponse rapidement.

Tout le monde aura constaté que le double phénomène de vente de biens dans le centre du village et la mise en location de nouveaux biens apporte un certain nombre de nouveaux véhicules en stationnement.

3. Dates à retenir

12 janvier : réunion publique dans le cadre de l'élaboration du PLU

20 janvier : vœux du Maire et du Conseil municipal

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de séance

Fabienne SAINT GRATIEN



Le Maire

Gérard THEOTIME

